

Observations recueillies durant l'enquête publique

Sujet : [INTERNET] Avis

De : maeva pothin <maheva.p@hotmail.fr>

Date : 09/03/2020 11:44

Pour : "enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr" <enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis très heureuse de constater la réalisation d'un tel projet pour notre île.

Un projet qui va amener des emplois directs et indirects avec une architecture magnifique.

Mme Pothin Marie

Envoyé de mon iPhone



Saint-André le 19 juin 2020

à

**Société d'Etudes Ornithologiques
de La Réunion**
13 Ruelle des Orchidées
Cambuston – 97440 Saint André
02 62 20 46 65 (tél/fax)
contact@seor.fr
Site internet : <http://www.seor.fr>

Commissaire enquêteur

Extension et la restructuration de l'aérogare passagers Roland Garros
enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr

La SEOR souhaiterait attirer l'attention du Commissaire enquêteur sur le fait que l'étude d'impact environnemental est très incomplète en ce qui concerne l'avifaune.

En effet, seules 3 espèces d'oiseaux protégées sont citées alors que d'après les données dont nous disposons (et qui sont toutes disponibles sur la plate-forme du Système d'Information Nature et Paysages de la Réunion : www.borbonica.re), au moins 16 espèces protégées ont déjà été observées sur la zone aéroportuaire ou à proximité immédiate.

Si le Puffin tropical (*Puffinus bailloni*) et le Pétrel de Barau (*Pterodroma barau*) sont bien cités dans l'étude d'impact, il s'avère que les éclairages de la zone aéroportuaire ont déjà provoqué l'échouage de deux autres espèces de Procellariidés protégées : Puffin du Pacifique (*Ardenna pacifica*) et Pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterima*). Cette dernière est classée "en danger critique d'extinction" selon l'UICN.

Le site est également très favorable à l'accueil d'oiseaux migrateurs limicoles, tous protégés par l'arrêté ministériel de 1989 : Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*), Gravelot asiatique (*Charadrius asiaticus*), Gravelot de Leschenault (*Charadrius leschenaultii*), Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), Tournepiere à collier (*Arenaria interpres*).

Enfin d'autres espèces protégées ont déjà été observées sur le site, au moins pour leur alimentation : Busard de Maillard (*Circus maillardi*) "en danger d'extinction", Tourterelle Malgache (*Nesoenas picturatus*), Oiseau-lunettes gris (*Zosterops borbonicus*), Salangane des Mascareignes (*Aerodramus francicus*), Hirondelle de Bourbon (*Phedina borbonica*).

Même si elles ne sont pas toutes directement menacées par le projet, le passage sous silence de 80% des espèces d'oiseaux protégées déjà observées sur le site nuit gravement à la crédibilité de cette étude d'impact environnemental.

D'autre part ce projet d'extension de l'aérogare et des pistes se justifie par un constat, si ce n'est une volonté délibérée, d'augmenter le nombre de passagers et donc le trafic aérien. Or l'impact sur l'avifaune de cette augmentation du trafic aérien n'est absolument pas étudié.

Enfin, nous savons que l'impact de l'aéroport et de ses éclairages, dans leur configuration actuelle, est déjà élevé au niveau des échouages de Pétrels et Puffins. Augmenter le niveau d'éclairage, que ce soit pendant la période de travaux puis pendant la phase d'exploitation, constituera inévitablement une pression supplémentaire sur les 4 espèces protégées dont deux menacées d'extinction. Si ce dossier prévoit quelques mesures de réduction des impacts en phase de travaux, il manque des mesures compensatoires pour les échouages additionnels que cela engendrera inévitablement. Et surtout, l'étude d'impact reste très évasive sur la nature et l'impact d'éventuels nouveaux éclairages permanents, en phase d'exploitation.

La SEOR se voit donc dans l'obligation de donner un avis défavorable tant que l'étude d'impact n'aura pas été corrigée et approfondie sur le volet avifaune.

Christian LEGER

Président de la SEOR.